

Urbanisme et protection des paysages naturels : essai de propositions concrètes

Perrin J.B.

L'environnement

**Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 9**

1971
pages 73-76

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0432>

To cite this article / Pour citer cet article

Perrin J.B. **Urbanisme et protection des paysages naturels : essai de propositions concrètes.** *L'environnement.* Paris : CIHEAM, 1971. p. 73-76 (Options Méditerranéennes; n. 9)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Jean-Bernard PERRIN

Architecte-urbaniste
et paysagiste D.P.L.G.
Représentant de l'I.F.L.A.
auprès de l'U.N.E.S.C.O.

Urbanisme et protection des paysages naturels : essai de propositions concrètes

Les réactions suscitées par les problèmes de l'environnement (1) démontrent bien les sentiments d'insatisfaction, voire même d'angoisse latente, que la population des pays fortement industrialisés ou à la limite de l'ère post-industrielle éprouve lorsqu'il s'agit de son mode d'existence, profondément modifié lors de la dernière décennie.

Pour tous ceux qui ont le souci de permettre à l'homme de bénéficier des bienfaits indiscutables d'un progrès technique auquel il a aspiré des siècles durant, sans lui en imposer les inconvénients, il importe avant toute chose de prendre conscience de l'un des traits fondamentaux de notre civilisation : le fait urbain qui, avec l'industrialisation, la caractérise le mieux.

En effet, l'évolution démographique actuelle se présente d'une façon bien déterminée et aboutit à la multiplication des populations urbaines comme au développement des villes.

Si la population du globe a mis dix-huit siècles à doubler, elle doublera à nouveau dans les cinquante prochaines années et se concentrera à l'intérieur des villes dont la croissance est, par ailleurs, une forme saillante du phénomène d'urbanisation qui se poursuit dans tous les pays sans exception.

A titre d'exemple, la population urbaine qui représentait à peine le quart de la population totale française en 1846, correspond aujourd'hui à plus de 70 % de cette population.

Aux Etats-Unis, la proportion de la population urbaine est passée de 25 % en 1870 à 60 % en 1950, au Canada de 19 % en 1871 à 59 % en 1961, aux Pays-Bas, 90 % de la population est une population urbaine et comme l'urbanisation s'accroît, le pays ne sera bientôt plus qu'une vaste ville parsemée d'espaces verts.

Ces exemples ne resteront pas isolés : sur un rythme de plus en plus rapide, les grandes villes s'étendent suivant des formes qui leur sont propres, la périphé-

rie progressant plus vite que le centre.

Elles ne perdent rien de leur puissance économique ni de leurs pouvoirs d'attraction, mais ceux-ci, en raison des progrès des moyens de transport et de communication qui permettent à une population dispersée de s'intégrer dans une communauté plus vaste, se traduisent désormais par la croissance, la densification et l'industrialisation, non plus seulement de la ville mais d'une région toute entière.

Les hommes qui s'agglutinent de plus en plus nombreux au sein de ces vastes unités ont vu le milieu naturel qui était le leur autrefois profondément modifié. Ils en ressentent des troubles psychosomatiques d'importance variable, mais sur lesquels l'attention des sociologues, des urbanistes et des psychiatres est de plus en plus fréquemment attirée.

Le Docteur J.-M. Alby a ainsi fort justement noté qu'au moment où l'individu a besoin d'épanouir sa personnalité, il ressent les effets de la pression des structures socio-économiques, de plus en plus complexes et hiérarchisées. Même si celles-ci lui rendent des services croissants, elles lui donnent le sentiment d'être à la merci de la collectivité et de moyens techniques contraignants.

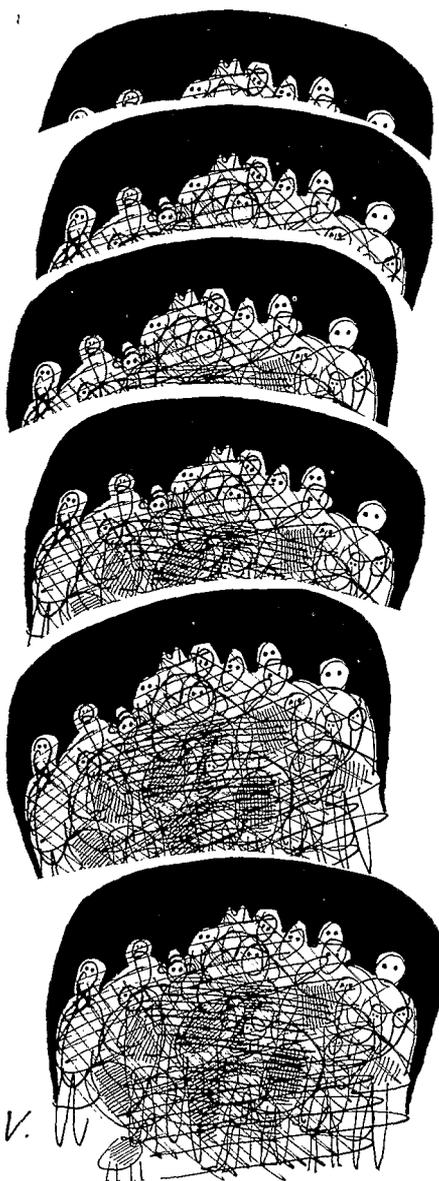
Tandis que la science lui permet de vaincre de longues distances, il est amené à se mouvoir dans un espace artificiellement organisé et restreint, qu'il s'agisse du logement ou de la circulation.

L'écart entre les rythmes de vie urbaine et les rythmes biologiques provoque une insécurité aggravée par la surstimulation quasi constante.

A l'inverse, la nature offre sa présence, ses rythmes, ses cycles biologiques. Même si elle peut paraître parfois dangereuse (mer, haute montagne), l'homme ne se sent pas menacé dans sa personne, et l'enfant y trouve la possibilité de s'y épanouir et de s'éprouver dans la lutte, hors d'un climat de rivalités hostiles.

Mais la nature est elle-même gravement menacée. D'une part, par l'extension de la grande ville moderne, d'autre part, par un mode de vie qui efface les différences ville-campagne et permet aux citadins de transformer en banlieue les sites les plus remarquables grâce à l'édification de maisons de week-end ou de vacances.

En outre, la grande ville et la grande industrie sont dangereuses par leur re-



Les hommes qui s'agglutinent
de plus en plus nombreux...

(1) La meilleure définition que je connaisse de l'environnement a été donnée par le Conseil International de la Langue Française à la suite des travaux d'un Groupe de spécialistes présidé par M. J. A. TERNISIEN : l'environnement, c'est l'ensemble, à un moment donné, des agents physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux, susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur un être vivant et les activités humaines.



Résidence secondaire.

doutable pouvoir d'attraction et par la complexité de leur économie qui s'oppose au rythme de vie et à l'économie rurale dont elles menacent sans cesse l'équilibre en la privant d'hommes et de capitaux.

Par ailleurs, les constructions s'implantent au hasard des terrains disponibles, mais plus le paysage est agréable et bâti, plus il est recherché.

On assiste ainsi à une dégradation grave des sites et des paysages naturels au moment où l'augmentation de la densité de population urbaine justifierait un effort plus important de sauvegarde et de création d'espaces verts rustiques.

Enfin, il conviendrait de signaler un second phénomène : celui de la création de zones d'habitations secondaires ou de maisons de week-end qui, elles aussi, s'établissent en pleine campagne ou en pleine forêt, à l'intérieur de régions qu'il est cependant nécessaire de conserver intactes, car elles constituent autant de centres de repos pour les citadins et forment, en outre, une ceinture verte naturelle.

Ce sont donc des raisons très fortes qui tiennent à la fois à la sociologie et à la biologie humaine, qui nous conduisent à protéger d'abord, à mettre en valeur ensuite, les ensembles naturels, c'est-à-dire les paysages.

Nous souhaiterions à ce sujet suggérer une série de propositions concrètes, telles qu'un architecte, un urbaniste ou un paysagiste peut être conduit à en formu-

ler lorsqu'il se trouve en présence d'un problème de protection et d'aménagement de sites ou de paysages.

Certes, ces propositions ne sont pas exhaustives, mais elles ont cependant donné des résultats non négligeables lorsqu'on a pu les utiliser et en suivre régulièrement l'application.

LE PAYSAGE NATUREL

On conçoit aisément que des mesures de sauvegarde à prendre soient urgentes et qu'elles soient de toute autre nature que celles qui s'appliquent à des bâtiments à l'intérieur de la ville.

La superficie des territoires est beaucoup plus vaste mais les mesures à prendre sont facilitées en ce sens qu'il ne s'agit plus d'interdire une dégradation ou d'en réparer financièrement les effets. Toutefois, les seules mesures conservatoires ne suffisent pas.

Pour conserver des paysages naturels sous la forme que nous leur connaissons, il faut que l'économie agricole dont ils sont le reflet en permette la survie, ou bien alors qu'à une économie agricole d'un type périmé se substitue une autre économie qui ne sera plus alors agricole, mais rurale.

Je pense, en disant cela, à toutes les activités liées au tourisme et à notre future civilisation des loisirs.

C'est pourquoi, quel que soit le paysage naturel ou le site naturel dont on souhaite assurer la pérennité, il importe, à mon avis, de procéder, comme en matière d'ensembles urbains, à une enquête préalable approfondie et, les résultats de cette enquête étant connus, d'inscrire la solution proposée dans le cadre d'un plan d'aménagement.

Avant toute enquête portant sur l'aspect économique d'une région déterminée, il importe, si l'on veut la protéger, de se soucier de ce qui constitue les traits caractéristiques du paysage.

C'est ainsi que seront particulièrement étudiés :

- le relief,
- les massifs boisés,
- les eaux,
- les cultures,
- la forme de l'habitat.

Seront ensuite étudiées les menaces qui peuvent peser sur ce paysage. On peut citer :

- les circulations,
- l'habitat dispersé,
- l'habitat groupé,
- les lignes électriques à haute tension,
- les installations industrielles,
- les installations minières, etc...

Ces deux types d'analyses donnent une sorte de profil du paysage à protéger.

**

La protection et la mise en valeur d'un paysage naturel doit se concrétiser à l'intérieur d'un plan dont les prévisions se situeront à différents niveaux, car les superficies à protéger sont si vastes, que les mesures de sauvegarde ne peuvent s'y appliquer partout avec la même précision.

La sauvegarde sera d'autant mieux assurée que l'on pratiquera la politique de « l'abcès de fixation » qui consiste à favoriser à des endroits non dommageables, l'implantation et le développement d'activités qui auraient eu tendance à s'éparpiller sur l'ensemble du territoire à protéger.

LES COMPOSANTS DU PLAN

Zone de protection régionale

Cette zone recouvre les paysages naturels, les bois et les forêts, les cours d'eau, les villages dont le caractère mérite d'être sauvegardé.

Cette nouvelle discrimination qui intervient dans les plans d'aménagement en ajoutant aux zones urbaines et aux zones rurales, une notion supplémentaire, n'a pas pour objet de transformer la nature de ces dernières, mais de la compléter.

La réglementation qui s'y applique doit s'efforcer de sauvegarder d'abord, de mettre en valeur ensuite, les ensembles caractérisant les paysages sauvegardés (relief, massifs boisés, cours d'eau), à ré-

glements enfin l'aspect des constructions, l'implantation et le volume des ouvrages d'art et des établissements industriels.

Le paysage est souvent caractérisé par un rapport entre les masses boisées et les masses cultivées. La protection des forêts doit donc être un souci primordial.

Ceci ne signifie pas qu'il n'y ait pas intérêt, quelquefois, à construire à l'intérieur des forêts suivant une densité très faible ou en respectant l'aspect de petits hameaux.

D'autres mesures de protection doivent viser les abords des cours d'eau, des lacs et des étangs, la réglementation de la construction d'ouvrages d'art et de tracé de lignes à haute tension, l'aspect des constructions dont le permis de construire devra être exigé, les établissements industriels et services publics à caractère industriel qui pourront, suivant le cas, être autorisés sous la réserve de garanties très importantes, ou totalement exclus.

Les gisements naturels situés à l'intérieur des zones de protection doivent faire l'objet d'une réglementation spéciale prévoyant qu'avant l'ouverture de l'exploitation, un programme indiquant les travaux prévus sera approuvé, et que les sites seront réaménagés par tranches en fin d'exploitation.

Des marges de reculement doivent être également prévues le long des grands itinéraires routiers.

Ces mesures sont obligatoirement assez générales et assez souples car elles visent à sauvegarder de vastes territoires où une réglementation trop précise et trop particulière serait inapplicable.

LES SITES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉS ET LES SECTEURS TOURISTIQUES

Très souvent, il existe à l'intérieur de ces ensembles un certain nombre de petites régions qui possèdent chacune leur caractère propre, et qu'il est souhaitable de mettre plus spécialement en valeur.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un inventaire des éléments touristiques, archéologiques, historiques ou sportifs, qui, avec les caractéristiques géographiques, contribuent à la définition et à l'exploitation économique possible d'une région.

Il est alors possible de faire vivre sur eux-mêmes ces secteurs touristiques qui n'englobent pas seulement tel monument historique, tel vestige archéologique, tel site naturel, mais aussi les approches de ces monuments et de ces sites, et égale-

ment des richesses moins généralement connues, telles que, par exemple, des réserves zoologiques et biologiques.

Le secteur touristique doit également tenir compte dans sa structure, des moyens de séjour mis à la disposition du touriste : réseau d'hôtels de qualification valable, auberges de jeunesse, terrains de camping existants ou à créer.

La nature et l'étendue des diverses obligations et servitudes doivent être précisées dans chaque cas particulier en fonction de l'intérêt des sites à protéger. On y retrouvera :

- les conditions techniques auxquelles sera subordonnée la délivrance des permis de construire,
- les servitudes *non modificandi* ou *non altius tollendi*,
- la réglementation de l'implantation d'usines, de hangars, de dépôts de matériaux, etc...
- les conditions d'autorisation d'exploitation des gisements miniers,
- les conditions d'exploitation et d'aménagement des massifs boisés.

ROUTES TOURISTIQUES

Il est intéressant de prévoir un réseau de routes touristiques dont l'objectif général est de relier par des par-

Photo Office National Suisse de Tourisme



Parc National suisse.



Pont de neige à Gavarnie (Parc national des Pyrénées).

cours judicieusement choisis pour leur intérêt artistique, historique ou naturel, les différents secteurs touristiques entre eux.

Ici encore, chaque étude pose un problème particulier, mais il est bon d'envisager des caractéristiques communes qui peuvent être les suivantes :

- réglementation de la vitesse,
- surfaces de roulement améliorées et points de stationnement nombreux,
- signalisation poussée de la route et des sites traversés,
- restriction au droit de camper tant en bordure de route que dans certains secteurs à préciser,
- réglementation de la construction,
- réglementation du droit d'affichage.

**

Ces études peuvent être encore précisées davantage dans le cas où un monument historique important et son site naturel peuvent servir de point d'attrait essentiel à un secteur touristique.

**

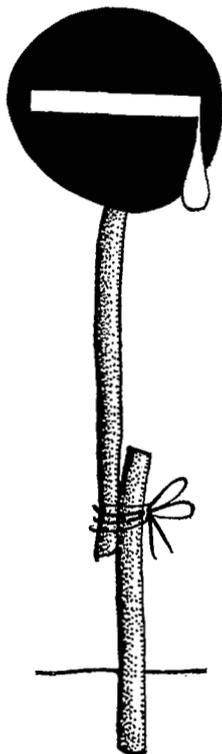
Toutes ces mesures doivent tendre à offrir aux habitants d'un pays considéré, des espaces naturels qui pourront les accueillir pendant leurs journées de détente et leur offrir un repos physique et moral indispensable au sein d'une nature préservée des atteintes les plus graves. Elles permettent, en outre, de mettre en valeur un patrimoine toujours

plus considérable qu'on ne le croit et qui prend, dans le monde où nous vivons une valeur sans cesse plus grande en raison de la disparition rapide des sites naturels.

Cette valeur n'est pas seulement morale, elle est, avec le développement du tourisme qui représente environ 6 % de l'économie générale mondiale, une valeur économique importante non seulement pour les pays très largement industrialisés, mais surtout pour ceux qui ne le sont pas encore, mais qui ont la possibilité de prendre à temps toute la série de mesures de sauvegarde nécessaires.

**

Dans ces conditions, il semble qu'une conception de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, véritablement moderne, c'est-à-dire qui tient compte de tous les éléments des croissances nationales, doive s'affirmer dans les années à venir, en incluant dans ses préoccupations tous les problèmes soulevés par ce que nous avons appelé le « Paysage » naturel.



Claude Verdès.